

Module : M5 - Gestion de Cabinet

<ul style="list-style-type: none"> Apprenants 	<p>Ce cours fait partie du tronc commun. Il est donc obligatoire pour les apprenants du cursus de naturopathe. Il constitue l'un des piliers de la formation en vue de l'obtention du EPS (Examen Professionnel Supérieur). Ce cours est également ouvert (par conséquent facultatif) à toutes les personnes intéressées par la thématique abordée. Il s'agit alors de formation continue.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Aperçu de la formation (Définition) 	<p>Formation de base : Gestion de Cabinet (tronc commun) Interconnexion dans le régime sanitaire et Gestion en Cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> Comment se procurer les informations nécessaires à la gestion du cabinet et de pouvoir effectuer des thérapies de manière autonome tout en collaborant avec d'autres professionnels et institutions. Comment s'organiser et travailler tout en respectant les dispositions légales et les principes économiques. Quels sont les critères qui garantissent la qualité. <p>Identité professionnelle, développement professionnel, assurance qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Comment s'informer au sujet des développements actuels de la méthode et de la santé. Garantir la qualité de son travail par son propre développement. Participe à l'évaluation et au développement de la profession.
<ul style="list-style-type: none"> Intervenants 	<p>Michel Emmert, réflexologue, formateur d'adulte</p>
<ul style="list-style-type: none"> Contenu 	<ol style="list-style-type: none"> Système santé Mondial (International), Européen, Suisse (national), cantonal. Organisations Répartition des tâches, différents protagonistes politiques de la santé, fournisseurs de prestations stationnaires et bénéficiaires de prestations ambulatoires, économie de la santé, évolution des coûts Aspects légaux (canton et confédération) Forme juridique : indépendant, Sarl, etc. Affiliations et associations Assurances et responsabilité : <ul style="list-style-type: none"> assurances privées, sociales, de biens, RC, protections juridiques, assurances & assurés, prestations ambulatoires et stationnaires Aspects comptables et économiques <ol style="list-style-type: none"> Systèmes bancaires, placements financiers, crédits bancaires

	<ul style="list-style-type: none"> b. Bilan et PP, business plan c. Fiduciaire d. Gestion des liquidités (cash flow) e. Frais, dépenses, charges <p>7. Fiscalité (déclaration, exonération, déductions, frais, TVA)</p> <p>8. Gestion administrative, organisation du Cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Assurance qualité, cycle thérapeutique professionnel, AAR b. Fixation des tarifs c. Organisation du temps, planification d. Activité e. Priorités, Principe d'Eisenhower f. Best practice <p>9. Se faire connaître, son identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Thérapie Complémentaire b. Profil professionnel du thérapeute <p>10. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Profil de la profession en tant que Thérapeute Complémentaire b. Les 7 points Thérapie Complémentaire (TC) et Médecine Alternative (MA)
<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer ses capacités d'entrepreneur autonome et responsable (gestion, organisation, direction). • Agit dans et s'intègre pleinement en connaissance de causes dans le réseau socio-économique Santé CH. • Collabore et interagit de manière professionnelle avec tous les intervenants et partenaires du réseau. • Démonstre clairement sa capacité à maîtriser les techniques de sa méthode, les systèmes et les instruments inhérents à sa méthode. • Agit en digne représentant sa méthode. • Garanti la qualité et l'évolution professionnelle de ses interventions.
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie 	<p>L'attention est focalisée sur le groupe ou sous-groupes d'apprenants. L'apprentissage est basé sur la compréhension d'éléments anciens que l'apprenant, les apprenants du sous-groupe a/ont déjà intégrés (socio-constructivisme)</p>

	Principe des 30% théorie et 70% de travail en groupe et sous-groupe. Travail de synthèse réalisé individuellement.
• Support de cours	Chartes de l’OMS, définitions venant de plusieurs sources officielles et professionnelles. Différentes chartes d’éthiques.
• Pré-requis	Aucun. Fait partie du tronc commun EPS.
• Durée	40 heures
• Structure horaire de la formation	Journées de 8h00 (0900 - 1230 1330 - 1800) 5 journées (soit 40h) Temps d'étude : 20h Les heures présentielle s seront consacrées à aborder tous les thèmes requis par les objectifs d’apprentissage. Cela sera fait sous la forme de discussion de groupe (problèmes à résoudre) et de la mise en perspective des éléments trouvés sous la forme d’une métaréflexion. Les heures d’étude personnelles sont consacrées à l’approfondissement des sujets étudiés en groupe. Cet approfondissement est une synthèse complète et concrète de ce que sera le futur cabinet et de son mode de fonctionnement. Cette étude sera remise par écrit en fin de module. Ce travail écrit permet la validation du module (voir évaluation). Il est demandé à l’apprenant de commenter et d’argumenter ses choix en fonction de ses critères propres mais aussi en fonction du lieu géographique où il va exercer. Les législations cantonales étant parfois différentes.
• Evaluation	Le travail effectué sous la forme d’étude personnelle servira à valider le module. <ul style="list-style-type: none"> • Par la constitution d’un dossier abordant tous les aspects abordés durant la formation. Cela peut être de la rédaction, de la mise en perspective critique d’articles, de textes issus d’internet. Dans ce module, la place que prend l’étude personnelle est très importante. Elle consiste en recherche d’éléments pertinents, d’élaborations, de planifications, et de réflexions. • L’apprenant remet en fin de module un document. Ce dernier sera évalué et un feed-back lui sera remis. • Dans le feed-back sera mentionné la notion acquis ou non acquis. Il pourra être demandé à l’apprenant de compléter certains points en vue de l’obtention de l’évaluation « acquis ».

<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du module 	<p>Ce module fait partie du tronc commun. Il doit par conséquent être évalué. La validation de ce module est effectuée selon le principe décrit ci-dessus. Il permet de valider officiellement la formation pour les apprenants du cursus de Naturopathe et praticien en technique complémentaire prescriptive. Validité: 5 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Exemption 	<p>Toutes les personnes pouvant justifier d'un nombre d'heures de cours équivalent avec un programme équivalent et ayant réussi l'examen correspondant (la copie de l'examen est à présenter).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Disclaimer / Clause d'exonération de responsabilité 	<p>L'IFMV se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent document ; cela en tout temps. Il se réserve le droit d'adapter en fonction de l'évolution des directives et des règlements. Il n'a aucune obligation envers les personnes qui consultent le site.</p>